RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 17858
Numéro SIREN : 414 947 275
Nom ou dénomination : ERAMET HOLDING MANGANESE

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2021 sous le numéro de dépôt 63967

Eramet Holding Manganèse

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Eramet Holding Manganèse

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Eramet Holding Manganèse,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eramet Holding Manganèse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Nicolas Macé

COMPTES ANNUELS

Eramet Holding Manganèse

Société par actions simplifiée

10 boulevard de Grenelle 75015 Paris

DATE DE CLOTURE : 31/12/2020

Sommaire

Bilan - Actif..... 3
Bilan - Passif..... 4
Compte de résultat..... 5
Compte de résultat (suite)..... 6
Annexe..... 7
Faits caractéristiques..... 8
Règles et méthodes comptables..... 9
Immobilisations..... 12
Amortissements..... 13
Provisions inscrites au bilan..... 14
Variation titres participation..... 15
Etat des échéances des créances et des dettes..... 16
Variation des capitaux propres..... 17
Liste des filiales..... 18
Impôt sur les bénéfices..... 19
Engagements hors bilan..... 20
Evénements post clôture..... 21
Autres informations..... 22

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	***0***	***0***	***0***	***0***
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	***0***	***0***	***0***	***0***
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	417 619 067	45 861 666	371 757 400	371 757 400
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL immobilisations financières	***417 619 067***	***45 861 666***	***371 757 400***	***371 757 400***
Total Actif Immobilisé (II)	***417 619 067***	***45 861 666***	***371 757 400***	***371 757 400***
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	***0***	***0***	***0***	***0***
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	2 053 643	0	2 053 643	61 463
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	***2 053 643***	***0***	***2 053 643***	***61 463***
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	2 546	0	2 546	1 694 363
TOTAL Disponibilités	***2 546***	***0***	***2 546***	***1 694 363***
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Total Actif Circulant (III)	***2 056 189***	***0***	***2 056 189***	***1 755 827***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	***419 675 255***	***45 861 666***	***373 813 589***	***373 513 227***

Bilan passif

BILAN-PASSIF			Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé :	0	310 155 912	310 155 912
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			0	0
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	0	0	0
Réserve légale			31 015 591	31 015 591
Réserves statutaires ou contractuelles			0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :	0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	0	0	0
TOTAL Réserves			**31 015 591**	**31 015 591**
Report à nouveau			-16 500 864	-118 997 286
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			**48 493 054**	**150 496 422**
Subventions d'investissement			0	0
Provisions réglementées			0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			***373 163 693***	***372 670 639***
Produit des émissions de titres participatifs			0	0
Avances conditionnées			0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			***0***	***0***
Provisions pour risques			0	0
Provisions pour charges			0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)			***0***	***0***
Emprunts obligataires convertibles			0	0
Autres emprunts obligataires			0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			0	0
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	0	556 864	762 852
TOTAL Dettes financières			***556 864***	***762 852***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			93 032	79 736
Dettes fiscales et sociales			0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	0
Autres dettes			0	0
TOTAL Dettes d'exploitation			***93 032***	***79 736***
Produits constatés d'avance			0	0
TOTAL DETTES (IV)			***649 896***	***842 588***
Ecart de conversion Passif (V)			0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)			***373 813 589***	***373 513 227***

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT			Exercice N			Exercice N-1
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			0	0	0	0
Production vendue biens			0	0	0	0
Production vendue services			0	0	0	0
Chiffres d'affaires nets			***0***	***0***	***0***	***0***
Production stockée					0	0
Production immobilisée					0	0
Subventions d'exploitation					0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					0	0
Autres produits					0	-35 232
Total des produits d'exploitation (I)					***0***	***-35 232***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					0	0
Variation de stock (marchandises)					0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					0	0
Autres achats et charges externes					123 256	124 676
Impôts, taxes et versements assimilés					0	0
Salaires et traitements					0	0
Charges sociales					0	0
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements			0	0
		Dotations aux provisions			0	0
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				0	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				0	0
Autres charges					0	0
Total des charges d'exploitation (II)					***123 256***	***124 676***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					-123 256	-159 908
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					0	0
Produits financiers de participations					48 560 683	151 336 668
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					0	0
Autres intérêts et produits assimilés					198 383	459 092
Reprises sur provisions et transferts de charges					0	0
Différences positives de change					86 181	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					0	0
Total des produits financiers (V)					***48 845 246***	***151 795 760***
Dotations financières aux amortissements et provisions					0	0
Intérêts et charges assimilées					320	264
Différences négatives de change					0	4 463
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					0	0
Total des charges financières (VI)					***320***	***4 727***
RÉSULTAT FINANCIER					48 844 927	151 791 032
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					48 721 671	151 631 124

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	***0***	***0***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***0***	***0***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**0**	**0**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	228 617	1 134 702
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***48 845 246***	***151 760 528***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***352 193***	***1 264 105***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	***48 493 054***	***150 496 422***

Annexe

Faits caractéristiques

Situation et activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice 2020

Le chiffre d'affaires de la BU Manganèse a baissé (-4,0%) sur l'année 2020 à 1 699 M€ (vs 1 765 M€ en 2019). Le résultat opérationnel courant s'élève à 339 M€.

La production mondiale brute d'acier au carbone, principal débouché du manganèse, est en très léger recul de 0,6% par rapport à 2019, et s'établit à 1 854 millions de tonnes. Mais le contraste est fort entre la Chine (1050t), dont la production a continué de croître fortement (+5,5%), et le reste du monde (804t), en recul de 8,1%.

Après deux ans d'érosion, et un point bas fin 2019, les prix du minerai de manganèse de référence (44% CIF Chine – source CRU) se sont repris au premier semestre 2020 (5,09 USD/dmtu en moyenne), avant de rebaisser au cours du second semestre à des niveaux légèrement au-dessus de 4USD/dmtu. La moyenne des prix en 2020 s'établit à 4,67 USD/dmtu, contre 5,57 USD/dmtu en 2019.

Les performances de la mine et la montée en puissance du criblage à sec ont permis à Comilog d'atteindre un nouveau record sur l'exercice 2020 de 5,8 millions de tonnes de minerai de manganèse produit.

Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Le Groupe ERAMET reste vigilant quant à la demande de métaux, notamment en Chine dans un environnement très volatile.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 Novembre 2015 et N°2016-07 modifiant le règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable. La société applique aussi le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A – NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les prêts sont inscrits à la valeur nominale. Les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte soit de la valeur d'actif net, soit des perspectives de rentabilité.
Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2. Créances et dettes

Les créances et les dettes figurent au bilan pour leur valeur nominale, leurs échéances sont toutes inférieures à un an.
Les créances et les dettes libellées en devises sont converties en euro au cours du dernier jour de l'exercice.

Les créances douteuses provenant d'une procédure judiciaire sont dépréciées à 100%.
Les créances anciennes présentant un risque de non recouvrement mais ne faisant pas l'objet de procédures judiciaires, sont dépréciées en fonction du risque de non recouvrement.

3. Disponibilités, comptes-courant financiers et dettes financières.

Les disponibilités ou les découverts bancaires correspondent aux soldes sur les comptes bancaires.

ERAMET HOLDING MANGANESE peut consentir dans le cadre de ses excédents de trésorerie des avances de trésorerie ou peut effectuer des demandes de financement en euros et dollars USD auprès de l'entité METAL SECURITIES.

Les comptes-courant en euros sont rémunérés aux taux EONIA + 0,8% s'ils sont créditeurs ou EONIA s'ils sont débiteurs.

Les comptes-courant en dollars USD sont rémunérés aux taux FED FUNDS +0,8% s'ils sont créditeurs ou FED FUNDS +0,2% s'ils sont débiteurs.

4. Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provision pour dépréciation si leur valeur liquidative est inférieure à la valeur nette comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'évènements passés connus à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

6. Capital social

ERAMET HOLDING MANGANESE est une Société par actions simplifiée dont le capital qui s'élève à 310 155 912 euros est composé de 3 417 696 actions de 90,75 euros chacune intégralement libérées. Le capital est détenu à 100% par la société ERAMET SA.

7. Informations concernant les relations avec des sociétés liées.

ERAMET HOLDING MANGANESE est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société ERAMET SA.

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
ERAMET 10 boulevard de Grennelle 75015 Paris	SA	81 239 800	100%

8. Intégration fiscale.

La société est intégrée fiscalement par ERAMET SA depuis le 1er janvier 1998.
Le déficit fiscal restant à reporter s'élève à 4 831K€ au 31 décembre 2020.

B – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Chiffre d'affaires.

Il n'y a pas de chiffre d'affaires sur 2020

2. Résultat financier.

Le résultat financier qui s'élève à 48 845 K€ est principalement composé des éléments suivants :

Produits financiers	
Revenus des titres de participation	48 561K€
Produits d'intérêts compte-courant MSEC	198K€
Différence de change positive	86K€
Produits financiers :	**48 845K€**

Charges financières

Charges financières :	**0K€**
Résultat financier :	**48 845K€**

3. Résultat exceptionnel.

Pas de mouvement pour l'année 2020

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	0
Terrains		0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0
	TOTAL (III)	***0***	***0***	***0***
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0
Autres participations		417 619 067	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	0	0
	TOTAL (IV)	***417 619 067***	***0***	***0***
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	***417 619 067***	***0***	***0***

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	0	0
Terrains		0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations generales, agencements et	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations generales, agencements.	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
	TOTAL (III)	***0***	***0***	***0***	***0***
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		0	0	417 619 067	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	0	0	0
	TOTAL (IV)	***0***	***0***	***417 619 067***	***0***
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	***0***	***0***	***417 619 067***	***0***

Amortissements

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	0	0
Terrains		0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages		0	0	0	0
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	0	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		***0***	***0***	***0***	***0***
TOTAL GENERAL (I + II + III)		***0***	***0***	***0***	***0***

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Cadre C	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	***0***	***0***	***0***	***0***
Provisions pour litige	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0
TOTAL (II)	***0***	***0***	***0***	***0***
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	45 861 666	0	0	45 861 666
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	***45 861 666***	***0***	***0***	***45 861 666***
TOTAL GENERAL (I + II + III)	***45 861 666***	***0***	***0***	***45 861 666***
Dont dotations et reprises d'exploitation		0	0	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Variation des titres de participation

NEANT

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		0	0	0
Prêts		0	0	0
Autres immos financières		0	0	0
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE		***0***	***0***	***0***
Clients douteux ou litigieux		0	0	0
Autres créances		0	0	0
Créances représentatives de titres prêtés		0	0	0
Personnel et comptes rattachés		0	0	0
Securité sociale et autres organismes sociaux		0	0	0
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0
	Autres impôts	0	0	0
	Etat - divers	0	0	0
Groupes et associés		2 053 643	2 053 643	0
Débiteurs divers		0	0	0
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		***2 053 643***	***2 053 643***	***0***
Charges constatées d'avance		0	0	0
TOTAL DES CREANCES		***2 053 643***	***2 053 643***	***0***
Prêts accordés en cours d'exercice		0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		0		
Prêts et avances consentis aux associés		0		

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers		556 864	556 864	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		93 032	93 032	0	0
Personnel et comptes rattachés		0	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	0	0	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0	0	0
Groupes et associés		0	0	0	0
Autres dettes		0	0	0	0
Dette représentative de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		0	0	0	0
TOTAL DES DETTES		***649 896***	***649 896***	***0***	***0***
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice		0			

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	310 155 912						310 155 912
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	0						0
Ecarts de réévaluation	0						0
Réserve légale	31 015 591						31 015 591
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	-118 997 286			-48 000 000	150 496 422		-16 500 864
Résultat de l'exercice	150 496 422	48 493 054			-150 496 422		48 493 054
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***372 670 639***	***48 493 054***	***0***	***-48 000 000***	***0***	***0***	***373 163 693***

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats (4)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus K€		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice K€
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				***280 845***	***234 983***	***0***	***0***			
ERAMET MARIETTA (KUSD)	61 918	13 234	100	77 304	77 304			290 081	4 985	
ERAMET NORWAY (KNOK)	65 336	1 827 678	100	157 679	157 679			5 717 688	455 781	40 649
COMILOG ASIA (KHKD)	463 366	-463 366	80	45 862	0			0	0	
Participations (10 à 50% du capital) - à détailler				***136 770***	***136 770***	***0***	***0***			
COMILOG SA (KXAF)	40 811 592	324 327 178	40	136 750	136 750			653 757 339	11 945 973	7 912
ERAMET COMILOG MANGANESE (KE)	40	10 595	50	20	20			665 515	-180	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
METAL SECURITIES	38	-109	2	2	2			0	685	
COMILOG FAR EAST DEVELOPMENT (KUSD)	59 438	-96 225	0	2	2			0	-4	
ERAMET CAMEROUN		0	0	0	0			0	-622	
TOTAL				***4***	***4***					

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

Impôt sur les bénéfices

SITUATION FISCALE

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Résultat courant	48 721 671	151 631 124
Résultat exceptionnel	0	0
Réintégrations fiscales	1 625 966	2 600 802
Déductions fiscales	-47 714 661	-145 891 100
Imputation des déficits antérieurs	-1 816 488	-4 670 413
Résultat fiscal (après imputation déficit antérieur	816 488	3 670 413
Déficit fiscal reportable	-4 831 253	-6 647 741
Impôt société	-228 617	-1 134 702
Résultat net comptable	**48 493 054**	**150 496 422**

Engagements hors bilan

Néant

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020 s'élève à 15K€, 10K€ au titre de la mission légale et 5K€ au titre de la mission sur l'acompte de dividendes.

ERAMET HOLDING MANGANESE
Société par Actions Simplifiée au capital au capital de 310 155 912 €
Siège social :
10, boulevard de Grenelle
414 947 275 RCS PARIS

PROCES VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 mai, à 11 heures, la Société Eramet, Société Anonyme dont le siège social est 10, boulevard de Grenelle à Paris 15ème, représentée par M. Kléber de Souza e Silva, Directeur Général Adjoint en charge de la Division Mines et Métaux,

Associé unique de la société Eramet Holding Manganèse,

a décidé de se réunir en assemblée générale ordinaire, et conformément aux dispositions de l'article 5 de l' Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, telle que modifiées par l'ordonnance N° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret 2020-418 du 10 avril 2020 et telle que prorogées par le décret N° 2021-255 du 9 mars 2021, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres de l'assemblée qui participent des moyens de communication permettant leur participation effective, et ce, quel que soit l'objet de la décision et notamment l'approbation des comptes annuels.

Ceci étant préalablement exposé, l'Associé unique de la société Eramet Holding Manganèse, a statué sur l'ordre du jour suivant :

Sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice ; Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées par les articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Démissions des Cabinets Ernst & Young Audit et Auditex, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société et nomination du Cabinet Grant Thornton, Commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Monsieur Jean de L'Hermite, Président est absent et excusé.

Le cabinet ERNST & YOUNG Audit, Commissaire aux comptes, est absent et excusé.

Il est mis à la disposition du représentant de l'Associé unique les documents suivants :

- Copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé unique et au Commissaire aux comptes,
- L'inventaire, les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2020,
- Le rapport du Commissaires aux comptes,
- Le texte des décisions présenté par le Président,
- Un exemplaire des statuts à jour.

Connaissance prise de ces documents,

L'Associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes, l'associé unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte qu'aucune dépense et charge non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, telles que visées par l'article 223 quarter du Code général des impôts, ne figurent dans les comptes clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice, soit 48 493 053.89 Euros, l'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice .....48 493 053.89 €

  Affectation :

- Dividende versé selon acompte
  versé de 48 000 000 € le 09.11.2020 (*) ..... - 48 000 000,00 €

- Solde affecté au compte report à nouveau ..... 493 053.89 €

Le report à nouveau passe ainsi de 31 499135,90 Euros à 31 992 189.79 Euros au 31/12/2020.

La réserve légale est dotée à son maximum au 31 décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique rappelle les dividendes versés au titre des trois exercices précédents.

	2018	2019	2020
Nombre d'actions	3 417 696	3 417 696	3 417 696
Dividende net	190.000.000 €	150.000.000 €	48.000.000 €

(*) Un acompte a été versé suivant décision du Président en date du 09.11.2020 égal à 48.000.000 euros, à valoir sur le dividende de l'exercice 2020 et a fait l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes
Cet acompte a fait l'objet d'une écriture comptable le 09.11.2020 au compte « Report à Nouveau ».

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, prend acte et approuve l'absence de conventions nouvelles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique prend acte de l'arrivée à terme du mandat du Cabinet Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire, et du mandat du Cabinet Auditex, Commissaire aux comptes suppléant, à la date de la présente assemblée, et nomme le Cabinet Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 et devant se tenir en 2027 et décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique de la Société donne, tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes décisions en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

Kléber de Souza e Silva

L'Associé unique
Eramet
Représentée par M. Kléber de Souza e Silva